

OBJET : Réponse à l'enquête publique sur les dangers et inconvénients environnementaux et sanitaires liés à l'usine ALTEO de Gardanne.

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

En tant habitant(e) des Bouches-du-Rhône et citoyen(ne) soucieux(se) de l'avenir de ma région et de la santé de nos enfants, je réponds ce jour, par la présente, à l'enquête publique sur le complément de l'étude d'impact réalisée par la société ALTEO GARDANNE relative à l'appréciation des dangers et inconvénients environnementaux et sanitaires cumulés de l'usine d'alumine de Gardanne et des installations de stockage de déchets de résidus minéraux sises au lieu-dit « Mange-Garri ».

Ces déchets industriels chargés en métaux lourds et en soude sont stockés à l'air libre dans une zone très peuplée extrêmement proche de certaines habitations. **Pourquoi ?** Le site n'est même pas clôturé et des jeunes y jouent en VTT ou motocross.

Ces déchets présentent un danger potentiel que nul ne peut ignorer !! Soude, Arsenic, chrome, pour ne citer qu'eux (rapport ANSES). Les boues rouges auraient également une radioactivité 4 à 8 fois supérieure au seuil naturel (rapport BRGM). **Pouvez-vous infirmer cela ?**

Les riverains proches constatent régulièrement la présence de poussière rouge dans leur jardin, maison, sur leur terrasse. Par jour de grand vent, on retrouve ces particules à plusieurs kilomètres. J'ai également pu constater que la ville de Gardanne est entièrement rouge (écoles, hôpitaux, crèches, maison de retraite...).

Pourquoi la soude (NaOH) n'apparaît pas dans la liste des composants de la Bauxaline sur le document officiel nommé " fiche de données de sécurité de la Bauxaline " du 13 sept 2013 ?

Dans le rapport d'IDE de janvier 2006 (rapport réalisé pour le groupe ALCAN, société aluminium Pechiney usine de Gardanne), il est écrit en p22 partie 3, "réduction des potentiels de dangers": *afin de limiter les risques de pollution des eaux, les résidus qui seront acceptés sur le centre de stockage de Mange-Garri seront inertes ou banals (pour une très faible proportion). La bauxaline aurait été neutralisée avant son dépôt sur site, elle ne contribuera pas à la formation d'eaux significativement alcalines lors de son lessivage par les eaux de pluie.* Comment expliquer aujourd'hui que les lixiviats de la Bauxaline aient un pH voisin de 10,9 (cf rapport INERIS 2017), c'est-à-dire très alcalin, et que les eaux prélevées dans les piézomètres 1 et 2 aient un pH entre 12 et 13 (pH extrêmement alcalin), polluant ainsi très significativement les eaux du milieu naturel ?

Je m'oppose donc au renouvellement du stockage de ces déchets sur la commune de Bouc Bel Air et plus largement dans notre département. Je demande l'application du principe de précaution et donc l'arrêt du stockage et le non renouvellement de l'autorisation de stockage émise par la Préfecture.